

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

74240

----

**Le Maire de la Commune de GAILLARD,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122.18, L2132-1, L2122-22 et L2122-23 ;

**OBJET**

**Vu** l'élection le 21 mars 2026 de Madame Isabelle VINCENT en qualité de 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

N°2026R86

**ARRÊTE**

**DELEGATION DU MAIRE**

à

**Madame  
Isabelle VINCENT  
Deuxième Adjoint  
au Maire**

**ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à Madame Isabelle VINCENT, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, chargée de l'action sociale, sous la surveillance et la responsabilité du Maire dans les domaines suivants :

ACTION SOCIALE

- La mise en œuvre et le suivi de toute l'Action sociale de la Ville
- L'examen et l'attribution des aides facultatives
- La gestion du Centre Communal d'Action Sociale
- L'étude et la mise en œuvre de toutes initiatives à caractère social
- Suivi du Conseil des Aînés

PETITE ENFANCE

- La mise en œuvre et suivi de la Petite Enfance

**ARTICLE 2 :** La délégation accordée dans ces domaines, entraîne délégation de signature.

**ARTICLE 3 :** Spécimen de signature



Notification à l'intéressée le : 30 03 2026

Signature :

**ARTICLE 4 :** Madame Isabelle VINCENT représentera le Maire, en son absence, dans les différentes instances pour lesquelles délégation lui a été donnée en application de l'article 1.

**ARTICLE 6 :** Le Maire, la Directrice Générale des Services, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Mme la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois, pour visa et contrôle de légalité.

FAIT à GAILLARD, le 26 mars 2026

Arrêté devenu exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en sous-préfecture le : 31/03/26
- de sa mise en ligne le : 31/03/26
- de sa notification le : 30/03/26

Le Maire,  
Ardoine BLOUIN

